



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le vendredi 22 septembre 2023

Des aides rapides pour les agriculteurs mahorais

Calamités agricoles : le préfet demande la mise en œuvre du fonds de secours et une mission d'enquête pour évaluer les dégâts sur la production agricole

La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) a organisé le 21 septembre, à la demande de Thierry SUQUET, préfet de Mayotte, une réunion sur les conséquences de la crise de l'eau pour le secteur agricole. Outre les services de l'État, étaient présents des représentants de la CAPAM, des syndicats agricoles et d'organisations de producteurs, ainsi que la direction en charge de l'agriculture du Conseil départemental.

Les professionnels ont exprimé leurs inquiétudes quant à la continuité de leur activité, certains maraîchers ayant dû s'arrêter complètement faute d'eau, et certains éleveurs devant trouver des solutions d'urgence pour maintenir l'abreuvement de leurs animaux.

Face à la situation exceptionnelle de sécheresse à laquelle est confrontée Mayotte, des actions de court terme seront déployées rapidement :

- Un dispositif exceptionnel d'aide pour le secteur des fruits et légumes qui sera très prochainement ouvert jusqu'au 27 octobre : il s'agit d'un forfait de 240 € par hectare déclaré à la PAC en 2022 et pourrait bénéficier à environ 1 300 producteurs.
- Le versement de l'aide de minimis pour les bovins d'ici décembre.
- L'ouverture au secteur agricole du dispositif d'aide aux coûts fixes annoncé par le Ministre délégué aux outre-mer.
- L'étude de solutions pragmatiques pour aider à l'accès un minimum d'eau dans les situations les plus sensibles, notamment pour les petits élevages non branchés au réseau et qui n'ont plus de ressources sur leur exploitation.
- L'activation de la procédure du Fonds de secours pour l'outre-mer (FSOM) avec la désignation d'une mission d'enquête d'ici fin septembre 2023.

Le rôle de la mission d'enquête est d'objectiver les dégâts sur la production agricole et de constituer le dossier nécessaire à l'arbitrage gouvernemental d'activation du Fonds de secours pour l'outre-mer ou d'un dispositif équivalent pour les producteurs éligibles.

La mission d'enquête se rendra sur le terrain pour déterminer notamment quels sont les agriculteurs touchés et pour quelles productions végétales ou animales, dans quelles parties du territoire et avec quelle intensité.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook & Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des actions de moyen et long terme sont par ailleurs engagées entre les services de l'État, le Conseil départemental et les professionnels :

- L'engagement des agriculteurs à la régularisation de leur situation vis-à-vis du droit au prélèvement de l'eau pour l'irrigation,
- Le développement de systèmes d'économie d'eau (goutte-à-goutte...) et la recherche de solutions visant tant à diversifier les sources d'eau à finalité agricole et à assurer un partage équilibré de la ressource disponible (ex : récupération d'eau de pluie, plantation de haies ou de reboisement, développement de l'hydraulique individuelle ou collective). Le FEADER pourra venir au soutien à l'investissement de ces projets dès lors que les porteurs de projets se mobilisent.

De prochains rendez-vous seront organisés dans les semaines à venir pour réaliser la mission d'enquête et affiner le plan d'actions.